

## NOTE AUX FAMILLES DES ELEVES DE SECONDE (Version 3)

NDS N° 201 - Secrétariat Proviseur  
CM/CG – 2018/2019

### Objet : Organisation de la fin de l'année 2018-2019 – Orientation et réinscription

La fin de l'année de seconde constitue un temps fort de la scolarité de votre enfant. Les rendez-vous qui leur sont fixés devront être absolument respectés afin d'arrêter les décisions d'orientation et procéder à leur inscription pour la prochaine rentrée.

### 1 - L'orientation

Les conseils de classe se dérouleront **les jeudi 6 juin et vendredi 7 juin**.

Une réponse sera portée sur la « fiche de dialogue » - outil de communication entre le conseil et les familles – aux vœux formulés pour l'orientation de votre enfant.

- La « fiche de dialogue » renseignée sera remise aux élèves aux dates suivantes, par le Professeur Principal, dans le cadre des cours :

	LUNDI 27 MAI	MARDI 28 MAI	MERCREDI 29 MAI
8 H	Seconde 3 – Seconde 5 Seconde 10 (Mme BONY)		
9 H	Seconde 1		
10 H	Seconde 2	Seconde 4	
11 H	Seconde 9		Seconde 6
13 H	Seconde 7		
14 H	Seconde 8		

- Les élèves retourneront au Professeur Principal la « fiche de dialogue » signée et complétée par les parents aux dates suivantes :

	LUNDI 3 JUIN	MARDI 4 JUIN	MERCREDI 5 JUIN
8 H	Seconde 3	Seconde 7 (M. LARNAC)	Seconde 8
9 H		Seconde 6 (Mme PIERRIN)	
10 H	Seconde 10 (Mme BONY) Seconde 2 Seconde 5 (M. AMBERNY)	Seconde 4	
11 H	Seconde 9	Seconde 1 (Mme CASSANAS)	

- En cas de désaccord** entre l'avis du conseil de classe et les vœux de la famille, un entretien sera demandé au professeur principal.

Si le désaccord persiste, Monsieur le Proviseur recevra les parents les **mardi 11 et mercredi 12 juin 2019**: les rendez-vous seront pris auprès du secrétariat de M. le Proviseur.

- A l'issue de l'entretien, les familles souhaitant faire appel de la décision d'orientation déposeront un dossier avant le vendredi 14 juin 12 H délai de rigueur auprès du secrétariat de Monsieur le Proviseur.

La Commission d'appel fin de de GT se tiendra au lycée René Char le mercredi 19 Juin 2019.

## 2 - Changement d'établissement

**Affectation dans une autre académie** : se signaler sans délai auprès de la CPE, Mme OLLIVIER.

**Demande d'affectation dans le privé** : les démarches sont effectuées par la famille auprès de l'établissement concerné.

**1<sup>e</sup> générale dans un autre lycée** : les élèves concernés se signaleront avant le conseil de classe auprès de la CPE, Mme OLLIVIER. Les démarches à effectuer leur seront indiquées (fiche de candidature à compléter, photocopie des 3 bulletins et lettre de motivation).

**1<sup>e</sup> professionnelle ou 1<sup>e</sup> technologique dans un autre lycée** : les demandes doivent être saisies sur l'application AFFELNET par le professeur principal ou Mme OLLIVIER avant le mardi 11 juin 2019. Afin de préparer cette opération, les familles complètent la « fiche d'aide préparatoire à la saisie » qui a été remise par le professeur principal.

## 3 – La réinscription à AUBANEL

Les élèves procéderont à leur réinscription définitive en fonction du calendrier suivant :

### AMPHITHEATRE

	Mardi 11 Juin	Mercredi 12 Juin
8 h 30	2de7	2de3 /2de 10
10 h 00	2de1	2de8
11 h 00	2de2	2de9
13 h 30	2de5	
14 h 30	2de6	
15 h 30	2de4	

**Seuls les dossiers complets seront acceptés.**

Tous les documents de réinscription ainsi que la liste des pièces à joindre seront téléchargés et imprimés par vos soins, depuis le site internet du lycée Aubanel !

La fiche bristol de couleur rose « Fiche de vœux d'affectation fin de Seconde GT » remise par le Professeur Principal sera rendue à ce moment-là.

## 4 – Les manuels scolaires

En raison de la mise à disposition des élèves de Seconde et de Première de manuels électroniques à la prochaine rentrée, les élèves sont dispensés de rendre leurs manuels scolaires.

Date de fin des cours : vendredi 5 juillet 2019 après les cours

P/Le Proviseur

La CPE

